

## Conditions de location des mobile-homes, chalets et cabanes toilées

**Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.**  
Seules les personnes figurant sur le contrat pourront séjourner au camping.

- La réservation est effective à réception du contrat de réservation dûment rempli et après le règlement de l'acompte de 25 % et des 20 € de frais de dossier.
- Le règlement du solde doit être effectué au maximum 30 jours avant la date d'arrivée et comprend les taxes de séjour pour toute personne de plus de 18 ans. **ATTENTION : passé le délai des 30 jours, la réservation sera considérée comme annulée et l'hébergement sera remis en vente.** Les sommes déjà versées seront conservées à titre d'indemnités de rupture de contrat.
- **Réservation à moins de 30 jours de l'arrivée :** le montant total du séjour (incluant frais de dossier et taxes de séjour) sera demandé par carte bancaire au moment de la réservation.
- Si une modification du séjour est demandée et entraîne une augmentation du coût du séjour, la somme à verser vous sera transmise par e-mail (ou courrier) afin que vous puissiez procéder au règlement validant la nouvelle réservation.
- Conformément à l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier, les paiements en espèces supérieurs à 1.000 € ne seront pas acceptés pour les résidents français.
- Parking pour une voiture.
- Une couverture par lit est fournie. Linge de maison (draps, taies d'oreiller, serviettes) non fourni.
- **Location possible uniquement sur réservation :** linge de maison ou matériel de puériculture. **Nous consulter.**
- **Pour toutes les locations : arrivée à partir de 16h, départ avant 10h. Ces heures sont à respecter impérativement.**
- À certaines dates de basse saison, la location est possible à la nuitée (minimum deux nuits). **Nous consulter.**
- Dans tous les cas, l'arrivée doit toujours avoir lieu avant 20h ; la réception étant ouverte de 8h à 20h.
- À l'arrivée, il vous sera demandée une caution de 100 € pour la location, celle-ci sera restituée le jour du départ **si la location est rendue en parfait état de propreté.**
- Dans le cas où des détériorations sont constatées, elles seront facturées à leur auteur avec paiement immédiat, ou retenues sur la caution si elles n'excèdent pas 100 €.

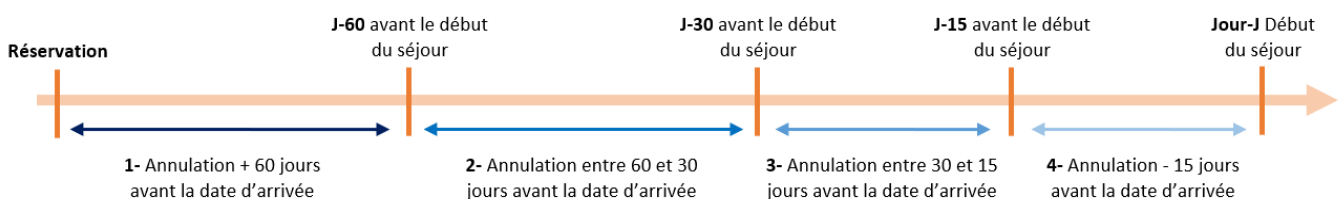
### MODIFICATION, ANNULATION ET REMBOURSEMENT DE VOTRE SEJOUR :

**Modification de votre réservation :** Une demande de modification du séjour (*dates, type d'hébergement*) peut être faite auprès du camping (*par courrier ou e-mail*), dans la mesure des disponibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation.

Toute demande de prolongation de séjour ou de changement de catégorie de location sera réalisée selon les disponibilités et selon les tarifs en vigueur. Toute demande de modification de séjour intervenant 15 jours avant la date d'arrivée ne sera pas acceptée.

**Annulation du fait du client :** en cas d'annulation, merci d'avertir le camping le plus rapidement possible par e-mail ou courrier.

#### • En cas d'annulation sans souscription à l'assurance :



- 1- annulation survenant plus de 60 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte vous sera remboursée. Une indemnité compensatoire de 20 € sera conservée à titre de frais d'annulation.
- 2- annulation survenant entre 60 et 30 jours avant la date d'arrivée : la totalité de l'acompte sera conservée à titre de frais d'annulation.
- 3- annulation survenant entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : 50% du prix total du séjour seront conservés à titre de frais d'annulation.
- 4- annulation survenant moins de 15 jours avant la date d'arrivée : le montant total du séjour sera conservé à titre de frais d'annulation.

• **En cas d'annulation avec souscription à l'assurance :**

Une partie du montant des sommes payées (hors frais de dossier, coût de l'assurance et taxes de séjour) vous sera remboursée\* suivant les conditions d'annulation disponibles sur notre site internet.

L'assurance annulation est facturée 2,9 % du prix du séjour par location (sous réserve d'augmentation). Elle est facultative et doit être souscrite à la réservation.

\* En cas de non-remboursement par l'assurance et sur présentation d'un justificatif, nous vous rembourserons suivant les conditions d'annulation sans souscription à l'assurance, hors coût de l'assurance annulation.

**Interruption de séjour :** Un séjour interrompu ou une arrivée tardive du fait du client ne pourront donner lieu à aucun avoir, ni remboursement sauf en cas de souscription à l'assurance annulation, suivant les conditions d'interruption disponibles sur notre site internet.

**Clause particulière – Annulation et Covid-19**, annulation de votre séjour uniquement en cas de :

- confinement ;
- restriction de circulation ;
- quatorzaine ou quarantaine dans votre commune, département, région ou pays (sur justificatif de domicile) ;
- si un des participants au séjour est contaminé par la Covid-19 dans les 20 jours précédant la date d'arrivée prévue (annulation possible uniquement sur présentation d'un test positif et d'un certificat médical).

**Le camping vous proposera**, au choix :

- un avoir correspondant aux sommes versées, majoré de 20 %\*, valable 2 ans et non remboursable ;
- un remboursement des sommes versées, hors coût de l'assurance annulation.

\*majoration plafonnée à 100 €

*A noter : la peur de voyager n'est en aucun cas un motif d'annulation recevable.*

**Annulation du fait du camping :** en cas d'annulation du fait du camping, sauf cas de force majeure, le séjour vous sera remboursé dans son intégralité. Cette annulation ne pourra donner lieu à aucun versement de dommages et intérêts.

## REGLEMENT INTERIEUR

**Extrait (le règlement intérieur du camping est disponible sur le site internet) :**

- Le port du bracelet est obligatoire pendant toute la durée du séjour (pour plus d'informations, consultez le règlement intérieur du camping disponible sur le site internet).
- Seuls les barbecues électriques sont autorisés. Les barbecues à charbon de bois ou à gaz sont interdits.
- Les visiteurs ne passant pas la nuit devront s'acquitter d'une taxe journalière de 5 € ; l'accès à la piscine ne leur est pas autorisé.
  
- L'accès au parc aquatique est strictement réservé aux clients du camping. *Les visiteurs n'ont pas accès à l'espace piscine.*
  - Le port du bracelet est obligatoire, ainsi qu'une tenue appropriée à la baignade (maillot de bain type slip ou boxer pour les hommes et bikini ou maillot une pièce pour les femmes). *Pour des raisons d'hygiène, le port du short de bain, du burkini ou d'une combinaison de plongée n'est pas autorisé. Seuls les tee-shirts anti UV sont acceptés.*
  
- L'espace parc aquatique n'est pas surveillé. L'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'un adulte.
  
- **Le règlement intérieur de la piscine et le règlement des toboggans (ex : taille minimum 1,20m) sont affichés au sein du parc aquatique ; les clients devront s'y conformer (règlements également disponibles sur le site internet).**

**Droit à l'image :** *Lors de votre séjour au sein de notre établissement, vous et l'ensemble des participants au séjour êtes susceptibles d'être photographiés ou filmés par un membre du personnel ou par un prestataire externe mandaté par nos services. Cette démarche a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de nos établissements, et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation.*

*Vous pouvez signaler votre opposition à la diffusion de votre image par écrit, dès votre arrivée, auprès de la Réception. À défaut, les photos ou films sont réputés libres de droit pour tout pays à la signature du contrat de location, et pourront être exploités à but commercial ou publicitaire, en particulier sur les sites internet du Groupe Vacances Giens, les réseaux sociaux (dont Facebook et Instagram), ainsi que sur tout autre support de communication utilisé par nos services (guides de voyage, sites partenaires, portails spécialisés d'annonces, etc...).*